

La réponse du Medef pour des lignes directrices européennes sur le reporting non financier

Publié le 11 mai 2016

Le Medef a répondu à la consultation publique de la Commission européenne sur la publication de lignes directrices non contraignantes relatives au reporting non financier, en application de la Directive 2014/95/EU.

Il a apporté sa contribution en rappelant que le reporting extra financier doit avant tout être utile (notamment pour le top management), pertinent (en particulier pour la communauté des investisseurs) et pas trop lourd administrativement.

Quant aux lignes directrices, elles doivent exposer des principes généraux avec de nombreux exemples et case studies, sans fournir trop de détails sur les solutions / méthodes / référentiels / indicateurs que les entreprises devraient utiliser, privilégier le principe de matérialité en laissant de la souplesse aux entreprises dans l'application des exigences tout en restant cohérentes avec les référentiels existants auxquels elles ne doivent pas (et ne pourront pas) se substituer.